

PV DÉFINITIF
SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 5^e ARRONDISSEMENT DE LYON
Mardi 5 novembre 2024
18 h 30

La séance est ouverte à 18 h 30

Le mardi 5 novembre 2024, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire du 5^e arrondissement le 30 octobre 2024 se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5^e arrondissement

La séance a été retransmise sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=mx3Ncpa80a0>

* * * * *

PRÉSIDENTE : Nadine GEORGEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Sophia POPOFF

PRÉSENTS : Bertrand ARTIGNY ; Philippe-Henri CARRY ; Tristan DEBRAY ; Marie DUARTE ; Sandrine FRANCHET ; Nadine GEORGEL ; Pierre GAIDIOZ ; Richard GLEIZAL ; Sophie HÉRITIER ; Nicolas HUSSON ; Joanny MERLINC ; Sophia POPOFF ; François THEVENIEAU ; Jean-Dominique DURAND ; Ludovic FABRE.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC DEPÔT DE POUVOIR :

Myriam BENCHARAA (pouvoir à Jean-Dominique DURAND) ; Marie-Noëlle FRÉRY (pouvoir à Pierre GAIDIOZ) ; Catherine GOUJON (pouvoir à Sophia POPOFF).

ABSENTS EXCUSÉS SANS DEPÔT DE POUVOIR : Laurence BUFFLIER ; Grégory CUILLERON ; Bénédicte DRAILLARD ; Béatrice GAILLIOUT ; Marielle PERRIN.

ABSENT NON EXCUSÉ : Igor MANFREDI.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

* * * * *

Madame POPOFF procède à l'appel nominatif.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2024

Mme la Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte rendu puis le met au vote.

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

Introduction par Madame la Maire

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

En ce 5 novembre, cela n'aura échappé à personne, plus de 240 millions d'électeurs américains sont appelés à choisir, aujourd'hui, leur présidente ou président, de l'autre côté de l'Atlantique. La campagne qui a précédé ce vote a suscité de nombreuses réflexions sur l'état de la démocratie, même dans des régimes matures réputés pour protéger les droits et libertés fondamentaux de toutes et tous. Si une démocratie doit garantir le libre exercice du droit de vote, l'intégrité du scrutin, le respect de l'expression majoritaire, ces éléments en sont des conditions nécessaires mais non suffisantes. Une grande part de la qualité démocratique repose sur les attitudes et les motivations des acteurs politiques.

Au-delà de l'acceptation pacifique des alternances politiques issues de l'élection et de la reconnaissance de ses adversaires, il est permis de souhaiter et d'œuvrer pour un dialogue nourri, la recherche de consensus et un engagement partagé pour le bien commun, au-delà des intérêts particuliers. Aux États-Unis comme ailleurs, à l'échelle nationale comme locale, les citoyennes et citoyens expriment cette attente forte.

À notre petite échelle, dans notre arrondissement, je crois que nous pouvons toutes et tous être fiers de cultiver, dans la continuité des mandats précédents, une culture de l'échange et de l'appréciation sincère de nos divergences. Que nous soyons élus du groupe majoritaire, du groupe minoritaire, du groupe d'opposition ou non-inscrits, soyez-en toutes et tous remerciés. Permettez-moi d'exprimer une reconnaissance particulière à Yann CUCHERAT. Après de longues années au service des Lyonnaises et des Lyonnais, aux côtés de Gérard COLLOMB, notamment en tant qu'adjoint aux Sports et aux Grands événements lors du précédent mandat, et après son investissement aux côtés de Tony ESTANGUET pour nous offrir des Jeux Olympiques exceptionnels cet été, souhaitons-lui sincèrement la plus belle des réussites dans ses nouvelles fonctions à l'Agence nationale du sport. J'imagine que cette transition s'opère d'autant plus sereinement qu'il laisse son siège de conseiller d'arrondissement à un proche partageant sa passion pour le sport, doublé d'un engagement en faveur de la jeunesse. Ludovic FABRE, permettez-moi, au nom de l'ensemble des élus du 5^e arrondissement, de vous féliciter pour ce premier mandat et de vous souhaiter la bienvenue au sein de ce Conseil.

Je ne peux néanmoins ouvrir cette séance sans exprimer mon soutien aux très nombreuses victimes des inondations dramatiques en Espagne et dans plusieurs départements français, particulièrement le Rhône, avec 41 communes, dont Givors, déclarées en état de catastrophe naturelle. Au-delà des pertes matérielles et du choc émotionnel qui frappe les victimes, ces inondations illustrent l'impact croissant du dérèglement climatique sur nos vies et nos territoires.

Ces événements seront malheureusement de moins en moins exceptionnels. Le GIEC nous alerte depuis longtemps sur l'augmentation du risque d'inondations liées au dérèglement climatique. Près d'un million de Français vivent aujourd'hui dans des zones menacées, et ce chiffre pourrait atteindre 2 millions d'ici la fin du siècle, sans une action résolue des pouvoirs publics. Parallèlement, les épisodes de forte chaleur augmentent avec des répercussions sur la qualité de vie, la biodiversité et les ressources en eau, par exemple.

Plus que jamais, il est urgent d'agir pour atténuer les effets du changement climatique et s'adapter à ses conséquences. À Lyon et dans la métropole, relevons ce défi quotidiennement. Cela passe par des actions telles que l'amélioration de la perméabilité des sols, la végétalisation des espaces publics — qu'il s'agisse de rues ou de cours d'école —, la création de nouveaux espaces naturels urbains — on pense au Parc des Balmes —, et la réduction de nos effets de gaz à effet de serre par une transition de nos modes de déplacement. Ce sont aussi des mesures de justice sociale, car les plus vulnérables sont les premiers touchés et les moins armés face au dérèglement du climat.

En tant que maire, mais aussi en tant que citoyenne, j'exprime toute ma gratitude aux services de secours, pompiers et policiers, qui se mobilisent sans relâche pour porter assistance aux victimes de ces inondations et autres catastrophes. Il est important de rappeler que cela n'est possible que grâce à un service public fort et doté de moyens suffisants. Loin du fonctionnaire-bashing malheureusement bien en vogue, c'est un service public solide qui garantit une assistance universelle quelles que soient les conditions sociales, et sur l'ensemble du territoire. J'en profite aussi pour remercier les agents du 5^e arrondissement, et plus largement ceux de la Ville de Lyon, qui assurent quotidiennement la continuité et la qualité du service public, et en cela, participent à maintenir le lien de proximité avec les Lyonnaises et les Lyonnais.

Je terminerai ce point introductif par un traditionnel point d'agenda pour vous rappeler quelques moments forts à venir :

- Le 12 novembre, au cimetière de Loyasse, ce sera la cérémonie d'hommage aux policiers morts pour la France ;
- Le 13 novembre, le matin, ce sera la commémoration de la fin de la Première Guerre mondiale, et la commémoration de la catastrophe de Saint-Jean, l'après-midi ;
- Le 21 novembre, c'est la traditionnelle cérémonie du Beaujolais nouveau, place César Geoffray, offerte par le Conseil de quartier Ménival - Les Battières - La Plaine ;
- Les 23 novembre et 7 décembre, c'est le retour des ateliers d'auto-défense féministe qui rencontrent un succès non démenti, croissant d'année en année ;
- Le 2 décembre, c'est l'inauguration du verger Passerelle Jina Mahsa Amini dont le courage nous inspire et doit nous inciter à renouveler notre soutien aux femmes iraniennes, toujours courageuses face à l'oppression qu'elles subissent ;
- Du 5 au 8 décembre, on retrouve la Fête des Lumières ;
- Puis, le 14 décembre, vous êtes tous invités pour l'inauguration du stade de la Sarra.

Avant de passer la parole à Jean-Dominique DURAND et à Ludovic FABRE, je souhaite la bienvenue à Delphine BEAUCHOT qui est notre nouvelle DGA, et à Marion FOURRIER, qui est notre nouvelle chargée de mission du cabinet. Bienvenue à toutes les deux.

Jean-Dominique DURAND : Vous avez tout dit mais je voulais simplement remercier Yann CUCHERAT qui nous a quittés pour d'autres missions, pour d'autres cieux, tout en restant citoyen de Lyon et du 5^e arrondissement. Je crois qu'on peut le remercier au niveau de la ville toute entière pour son engagement, vous l'avez dit, avec Gérard COLLOMB, comme adjoint délégué aux Sports, mais il avait aussi la délégation des Grands événements, notamment de l'organisation des fêtes du 8 décembre. On peut aussi le remercier pour tout ce qu'il a pu faire dans cet arrondissement, en tant que membre de la majorité, à l'époque, ainsi que dans la nouvelle équipe que vous présidez maintenant, et dont nous faisons partie, même si nous ne partageons pas entièrement vos points de vue ou votre politique.

Je crois que Yann était un bon exemple du meilleur que l'on peut imaginer en politique, c'est-à-dire la courtoisie qui n'exclut pas la fermeté. Je me souviens de quelques joutes entre lui et vous, à propos, par exemple, du tram et des moyens de transport pour accéder dans le 5^e arrondissement et dans l'Ouest lyonnais. Cela s'est toujours fait dans le respect et dans la courtoisie. Je crois que c'est extrêmement important. Vous avez fait allusion aux dérives de la démocratie américaine qui apparaît bien malade, et je crois qu'il faut tout faire pour éviter d'en arriver là aussi dans notre pays

qui peut être menacé par ces excès verbaux ou physiques qui sont tout à fait insupportables dans l'expression de la démocratie.

On peut ne pas être d'accord et néanmoins échanger calmement, sereinement, et avancer ensemble pour le bien commun.

Je crois que Yann nous a apporté beaucoup par sa manière de vivre la politique, de faire vivre la politique. Il nous a tous apporté beaucoup. Comme vous le disiez, on ne peut que lui souhaiter le meilleur dans la poursuite de sa carrière au service du sport, au service national cette fois. Il a déjà donné la mesure de ses capacités au moment des Jeux Olympiques, dont le succès lui doit beaucoup.

Nous pensons bien à lui et nous le remercions. J'ai l'impression qu'ici, il y a une unanimité que vous avez parfaitement exprimée. Je vous remercie, Madame la Maire.

Applaudissements

Ludovic FABRE : Bonsoir à tous. Je me présente très simplement. Je m'appelle Ludovic FABRE, j'ai 50 ans et cela fait 50 ans que j'habite dans le 5^e arrondissement. Comme cela, vous savez que je connais un petit peu le 5^e et j'y suis très attaché. C'est peut-être aussi pour cette raison que je suis là aujourd'hui.

En 2020, Yann m'a demandé de le suivre. Je l'ai fait et je suis très content d'être là, ce soir. Je vais passer très vite sur mon parcours. J'ai été professeur de tennis et préparateur physique pendant 25 ans au TCM 5, situé rue des Aqueducs. En parallèle, j'étais professeur de sport, le matin, à l'école primaire de l'institution Notre-Dame des Minimes. Puis, à l'âge de 45 ans, j'ai décidé de faire une reconversion professionnelle. J'ai dit à mes deux employeurs que je voulais partir mais l'institution Notre-Dame des Minimes a refusé. Ils m'ont dit qu'ils me trouveraient une place chez eux. J'ai fait une formation pendant un an et maintenant, je suis le coordinateur général de toute l'institution au niveau de la vie scolaire. J'ai en charge les 1 300 élèves du collège et du lycée.

Vous avez compris que mes domaines de prédilection seront l'éducation et le sport et beaucoup le sport. Avant cela, j'ai un peu œuvré à l'Office des sports, de 2016 à 2020, en tant que bénévole, avec l'organisation des Olympiades et la création du péri-club dans le 5^e. J'ai fait la rencontre de Pierre GAIDIOZ et de Bertrand avec qui nous échangeons souvent, de manière très conviviale.

Je pense que je serai une personne sincère, simple, objective, et je suis très content de faire partie de ce Conseil d'arrondissement. Je vous remercie de m'accueillir. Bonne soirée à tous.

Applaudissements

Nadine GEORGEL : Merci. Encore une fois, bienvenue. Sans plus attendre, nous allons passer à l'examen des dossiers.

L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour comprend 23 projets de délibération.

-
- 1. 2024-38810-MA5-366 — Rapport Direct : état spécial du 5^e arrondissement de Lyon — Exercice 2025 — Budget primitif — Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants — Mairies d'arrondissement — Mairie du 5^e**
-

Rapporteure : Nadine GEORGEL

Lors de notre dernier conseil, nous avons voté la dotation globale aux neuf arrondissements. Cette fois, il vous est proposé de voter la dotation pour la Mairie du 5^e.

Pour rappel, cette dotation se compose de 2 parties :

- La plus grosse, à hauteur de quasiment 560 000 euros, c'est la dotation de gestion locale ;
- Et pour près de 95 000 euros, c'est la dotation d'animation locale, c'est-à-dire ce qui permet les événements, la vie, l'organisation de manifestations, de soutien aux diverses initiatives de la Mairie ou portées par les citoyens.

Cette dotation s'élève à un montant total de 653 106 euros.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

2. 2024-36000-CMMA5-361 — Campagne de recensement de la population — Indemnités recensement — Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants — Service des mairies d'arrondissement

Rapporteuse : Nadine GEORGEL

Nous continuons avec un autre classique, les indemnités des agents recenseurs. Je vous renvoie aux détails de la délibération pour les modalités de rémunération, sachant qu'il est fait une distinction entre les agents vacataires et les agents de la Ville de Lyon.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

3. 2024-33945-CMMA5-363 — Actualisation des Autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026 — Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteuse : Nadine GEORGEL

Il s'agit de la révision des autorisations de programme qui concernent le plan d'équipement et les dépenses résultant du programme à partir des crédits de paiement inscrits au budget de la Ville. C'est un peu technique puisque ces dépenses seront imputées sur les chapitres 20, 204, 21, 23, 27 et 45.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

4. 2024-32552-CMMA5-346 — Lyon 5^e — Approbation de la gratuité de la mise à disposition de la cour du Palais Saint Jean consentie à l'association les Tupiniers du Vieux Lyon dans le cadre de l'organisation du marché des Tupiniers du Vieux Lyon — EI 05068 — Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux — Direction centrale de l'immobilier

Rapporteuse : Sandrine FRANCHET

Bonsoir à tous. C'est un rapport classique. Chaque année, nous votons pour la gratuité de l'occupation de la cour du Palais Saint-Jean par l'Association les Tupiniers pour leur traditionnel marché des potiers qui cette année, a eu lieu le 14 septembre. Une fois de plus, ce fut une réussite puisqu'il est encore en progression par rapport à l'année précédente.

Si vous êtes d'accord avec cette gratuité, je vous propose d'adopter cette délibération.

[Jean-Dominique DURAND](#) : Vous venez de dire qu'il est en progression. Est-ce que vous pouvez préciser ? Peut-être qu'il y a plus de propositions, plus d'exposants ?

[Sandrine FRANCHET](#) : Le nombre d'exposants est le même, mais le chiffre d'affaires qui a été fait était en progression par rapport à l'année précédente.

[Jean-Dominique DURAND](#) : En tout cas, c'est un très bel événement pour notre ville et c'est vraiment un moment très fort où on voit des choses absolument merveilleuses.

[Nadine GEORGEL](#) : On peut remercier la très belle équipe qui organise ce marché. Elle est très investie dans la manifestation ainsi que dans une démarche de durabilité très intéressante.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.**

5. 2024-34390-CMMA5-351 — Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, sur la période 2024-2029, pour les locaux situés 5 place du Petit Collège à Lyon 5^e (EI 05 067) — Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements — Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Joanny MERLINC

Vous me faites toujours confiance pour faire très court, et c'est encore plus facile quand il y a peu de délibérations !

Je commence par la délibération 351 qui porte sur l'approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'École nationale supérieure des beaux-arts, sur la période 2024-2029 pour les locaux situés ici même, 5, place du petit collège.

Comme vous le savez, l'ENSBA qui est installée, depuis 2007, aux Subsistances, est une école supérieure d'art diplômante qui accueille environ 350 étudiants en formation supérieure ainsi que des artistes post-diplôme. L'école accueille aussi 900 amateurs, chaque année, répartis entre les sites de Perrache et des Subsistances. En plus de ces formations — c'est le sujet qui nous intéresse aujourd'hui —, l'ENSBA accueille également, chaque année, 60 étudiants en classes préparatoires, au 7^e et 8^e étage du bâtiment où nous nous trouvons.

Dans l'intérêt du travail de l'ENSBA, il est proposé de renouveler la mise à disposition, à titre gratuit, de ces locaux, dont la valeur locative est estimée à 247 280 euros annuels.

Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

[Nadine GEORGEL](#) : Elle contribue à la vie de la Mairie.

[Joanny MERLINC](#) : À la vie très active de la Mairie.

[Nadine GEORGEL](#) : Et à des rencontres parfois inattendues.

[Joanny MERLINC](#) : Des rencontres inattendues avec des étudiants avec des pots de peinture à la main et des œuvres dans les mains aussi.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.**

6. 2024-36065-CMMA5-357 — Participation de la Ville de Lyon à la poursuite de l'expérimentation API (interface de programmation applicative) meublés. Approbation du projet de convention de sous-traitance avec l'État, Direction Générale des Entreprises (DGE) — Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux — Direction aménagement urbain

Rapporteur : Joanny MERLINC

La délibération 357 concerne la participation de la Ville de Lyon à la poursuite de l'expérimentation API (interface de programme applicative) meublés et l'approbation de projets de convention de sous-traitance avec l'État par l'entremise de la Direction Générale des Entreprises.

Cette délibération porte sur les meublés de tourisme dans le Vieux Lyon. Afin de contenir le développement de ces meublés dans l'hyper centre, la Commission permanente de la Métropole de Lyon a adopté, en avril 2022 et en juillet 2023, un règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation qui, comme vous le comprenez assez vite, sont au cœur du dispositif de développement des meublés. C'est en changeant ces baux que le nombre de meublés, notamment dans le Vieux Lyon, se développe parfois à grande vitesse.

Cette instruction des demandes et le contrôle de l'usage des logements transformés incombent à la compétence de la Ville. La commune a mis en œuvre une procédure de télédéclaration des meublés touristiques, en 2017.

Pour expliquer comment cela fonctionne, à ce titre, elle sollicite les intermédiaires de location pour recevoir annuellement un décompte du nombre de nuitées, de jours au cours duquel un meublé a fait l'objet d'une location par son intermédiaire sur l'année en cours, et l'année précédente, en général pour vérifier les chiffres d'une année sur l'autre.

En 2022, afin d'encourager l'application de ces dispositions et surtout d'automatiser autant que possible la transmission des données, la Direction Générale des Entreprises du ministère de l'Économie et des Finances a mis en œuvre l'expérimentation d'une interface visant à faciliter ces échanges de données entre les intermédiaires de la location meublée du tourisme et de 5 communes en France, dont la Ville de Lyon.

C'était une expérimentation et au vu de la réussite de cette première phase et en préfiguration de la mise en place, prévue par la loi, de l'organisme public unique chargé de recueillir ces données, la DGE invite les participants, les communes d'un côté et les plateformes de l'autre, à renouveler l'expérimentation dans la perspective de tester, à grande échelle cette fois, l'interface informatique développée.

C'est l'objet de cette délibération. Je reste à votre disposition, ainsi que Madame GOUJON qui suit ce dossier. Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

7. 2024-34106-CMMA5-345 — Dénomination d'espace public : square Jeanne et André Ribouton à Lyon 5^e — Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux — Direction Mobilité urbaine

Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Il s'agit d'une délibération que je vais vous lire, Madame, Monsieur.

Comme vous le savez, en France, seulement 6 % des rues et espaces publics portent un nom de femme. Ce chiffre est de 5 % dans le 5^e arrondissement. Il vous est proposé de dénommer la place, à l'intersection des rues de la Favorite, des Quatre Colonnes et Benoist Mary, « Square Jeanne et André Ribouton », résistants et militants, passeurs de mémoire.

Vous avez lu, dans le dossier de séance, les raisons qui fondent cette décision. Je n'en énumérerai que quelques-unes.

Lors de l'occupation italienne puis allemande, Jeanne écrit des textes aux prisonniers et renseigne les maquis, avec des messages qu'elle cache dans le guidon de son vélo. Le 14 juillet 1943, avec plusieurs amis, elle s'affiche publiquement habillée en bleu, blanc et rouge, la croix de Lorraine autour du cou. Après la guerre, le combat de Jeanne se poursuit au sein de l'Union des femmes françaises, mouvement féministe issu de la Résistance, comme lors des grèves de 1953 ou du coup d'État de Pinochet.

André s'engage très jeune auprès des réfugiés espagnols. En 1940, avec ses camarades de classe, il tourne le dos au passage du cortège du maréchal Pétain. Exilé en zone libre, il rejoint le maquis. S'ensuivent des actes de résistance civile et armée jusqu'à la traque des nazis cachés dans les montagnes autrichiennes. Engagé au sein du Parti communiste français, il devient vice-président de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance et participe à la création du CHRD.

Par leurs actions et leur détermination, Jeanne et André RIBOUTON ont contribué à transmettre aux autres et à la jeunesse, les valeurs universelles de solidarité, de justice et de liberté, l'esprit de résistance et le devoir de mémoire, le droit à l'existence et à la dignité enfin l'amour de l'autre qui supprime toute différence... Toute indifférence.

C'est en reconnaissance de cet engagement jamais démenti, pour que le temps demeure... Mais aussi en mémoire de ces autres femmes résistantes - mises en lumière lors de l'exposition Matrimoine à l'initiative de Sofia POPOFF et Bénédicte DRAILLARD — que je remplace dans la responsabilité de cette mission qu'est la mémoire et sa transmission, puisqu'elle est malade et je pense à elle —, de ces humanités résistantes, que nous inaugurons le 2 décembre, comme l'a rappelé Madame la Maire, le Verger Mahsa Amini, pour nous rappeler combien les femmes d'hier et celles d'aujourd'hui luttèrent et luttent encore pour leurs libertés, les nôtres et celles des peuples.

Je vous demande, Madame, Monsieur, d'adopter cette délibération.

Jean-Dominique DURAND : Je voulais d'abord dire que nous voterons cette délibération. Cependant, je veux exprimer une certaine surprise, parce qu'une dénomination publique, à mon avis, doit se faire pour des personnalités qui ont eu une action exceptionnelle, une action qui a marqué leur temps et dont on se souviendra pour longtemps. Je ne suis pas sûr que ce soit le cas pour Jeanne et André RIBOUTON, quel que soit le profond respect que j'ai pour eux, bien évidemment. Ce sont des personnes tout à fait respectables, qui ont agi en leur temps, dans des conditions sans doute parfois difficiles. Mais quand je vois que l'un des arguments, pour Jeanne notamment, est de dire qu'en septembre 1973, elle a vendu des drapeaux chiliens au profit des réfugiés chiliens, cela me paraît un peu léger par rapport à une dénomination publique. Ce sont des personnalités profondément estimables, mais cela me paraît léger, un peu insuffisant pour une dénomination publique.

Je crois qu'il faut faire attention. Je sais qu'André RIBOUTON notamment, par ses actions au niveau du Parti communiste ainsi que de la CGT, je crois, et au niveau de l'ANACR également, (l'Association des anciens combattants de la Résistance) qui était d'obédience communiste, a de

nombreux amis encore aujourd'hui, mais qui dans 20 ans, pourra se souvenir de Monsieur et Madame RIBOUTON ?

La délibération ne donne pas non plus — normalement, cela doit figurer dans la délibération — ce qui sera écrit sur la plaque pour que les gens qui passeront dans ce square puissent identifier ces personnes et savoir qui elles étaient.

C'est la seule réticence. Néanmoins, encore une fois, par respect pour eux parce que c'étaient des personnes bien, nous voterons cette délibération. Merci.

Nadine GEORGEL : Sur la question de la plaque — je regarde Monsieur CARRY qui a suivi ce dossier —, je pense que c'est bien précisé « résistants et militants, passeurs de mémoire ».

De par votre expertise en matière historique, je ne m'aventurerai pas sur ce terrain, mais je voudrais simplement dire deux choses. On peut souligner la résistance plus quotidienne. Ce n'est peut-être pas un fait exceptionnel, mais cela peut aussi inspirer un large nombre de personnes.

Jean-Dominique DURAND : C'est ce qu'on appelle parfois la « résistance des petits gestes ».

Nadine GEORGEL : Oui. Dans nos vies, c'est peut-être cela qu'on peut être appelé à faire plus facilement. En espérant que la nécessité ne se présente pas, cela a peut-être aussi un sens par rapport à cela. Après, sur la question de savoir qui se rappellera, dans 20 ans, de ce que cela signifiait, je pense qu'il y a beaucoup de plaques où il n'y a même pas le début d'une explication.

Je pense que si on allait dans le détail, peut-être qu'il n'y a même pas l'équivalent de la résistance des petits gestes.

Philippe-Henri CARRY : Merci, Monsieur DURAND, et merci Madame la Maire pour avoir mis en avant cette dimension de l'humilité dans l'acte de résistance. Je ne crois pas qu'il y ait de petits actes de résistance, et je crois qu'on ne doit pas les opposer en les identifiant comme étant plus grands ou plus petits. Je crois que ces gens qui étaient dans la résistance et qui l'ont fait de manière consciente, prenaient des risques. Il y a beaucoup de résistants et de résistantes qui sont morts pour bien moins que cela.

C'est important, dans l'imagerie qu'on a de la résistance, notamment auprès des jeunes, de leur transmettre cet esprit de résistance qui n'est pas seulement le fait de grands actes ou aux personnalités reconnues, comme Jean Moulin, dont on parle aujourd'hui, 80 ans après sa disparition. Par contre, ces petites gens qui ont bravé le pouvoir nazi, à un moment donné, prenaient des risques. Ils le savaient et ils l'ont fait.

Je pense que c'est l'humilité même de l'acte qui est vraiment très beau, dans cette décision. Le souvenir, à travers le temps, je le dis bien, c'est comme un sablier. Le sable s'écoule, mais le temps n'est pas perdu, il demeure au fond du vase, en mémoire. Cette mémoire, il faut la conserver pour longtemps. Je pense que le fait d'inscrire dans la ville, le nom de ces personnes, c'est un couple, on ne les sépare pas, on ne met pas une femme ou un homme plus que l'autre. Ils ont vécu ensemble et ils ont fait perdurer cette mémoire au quotidien, comme le sable au fond du vase. C'est très important pour moi.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

8. 2024-33138-CMMA5-362 — Attribution de subventions publiques aux associations locales — Enveloppe animation de la vie associative d'arrondissements — Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants — Service des mairies d'arrondissement

Rapporteur : Nicolas HUSSON

Cette délibération concerne l'attribution de subventions aux associations locales dans le cadre d'une ouverture de la Ville à Vivre, qui a déjà été initiée depuis 2022, avec la démarche projet qui s'appelle « Lyon puissance 9 », dont les premiers travaux ont déjà porté leurs fruits et qui ont été décidés par la conférence des maires d'arrondissement sur un fonds dédié de 100 000 euros, et qui a été approuvé par le conseil municipal du 27 juin 2024 pour un montant de 100 000 euros.

Maintenant, la présente délibération propose de dispatcher cette première subvention auprès des associations. Pour le 5^e, une seule association est concernée. Il s'agit de l'association ICARE qui est fléchée sur du numérique et qui s'intéresse également au secteur du nettoyage, de la restauration collective, de l'accompagnement des enfants porteurs de handicap.

Si cette délibération retient votre agrément, je vous propose de l'approuver.

Ludovic FABRE : Je voulais juste savoir pourquoi le 5^e était aussi peu doté. Cela me surprend un peu. Je vois qu'on a 2 000 euros sur 62 000 euros. J'ai l'impression qu'on est un petit peu sous-cotés.

Nadine GEORGEL : Tout à fait. C'est un programme qui vient de se mettre en place. L'information n'est pas encore assez passée. On va revenir, on va faire des permanences sur les marchés, parce qu'on en a bien conscience, pour faire connaître le dispositif. On a eu d'autres dossiers qui avaient été déposés mais qui, à ce stade, n'étaient pas recevables. On va reprendre la publicité du programme, accompagner les porteurs de projets pour qu'ils puissent les déposer de façon à faire beaucoup mieux la prochaine fois.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.
1 n'a pas pris part au vote : Tristan DEBRAY.***

9. 2024-36031-CMMA5-364 — Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes — Année 2023 — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Mission égalité et hospitalité

Rapporteuse : Sophia POPOFF

Le premier rapport que je vais vous présenter ce soir, c'est le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2023. C'est un rapport qu'on étudie tous les ans et qui permet de faire le point à la fois sur les actions de la Ville en matière d'égalité au sein de la collectivité, mais aussi les actions de politiques publiques que nous portons à destination des Lyonnais et des Lyonnaises.

Je vais peut-être d'abord faire un focus sur ce qui s'est passé dans le 5^e arrondissement en matière d'égalité femmes-hommes. En 2023, à l'occasion du 8 mars, nous avons créé une exposition « Parcours de femmes » autour de professionnels. C'est un projet que nous avons mené avec Sandrine FRANCHET. C'était le portrait de 10 femmes, de professionnelles de tous les quartiers, de tous types de professions, de tous types d'âges, etc. Il s'agissait d'une diversité de femmes pour essayer d'inspirer les jeunes ou moins jeunes, dans leur insertion professionnelle. Je ne désespère pas d'arriver à trouver le temps et l'énergie de produire peut-être une suite sur le thème des femmes engagées au sein de nos associations. Ce sera peut-être en 2025.

Le 8 mars, en collaboration avec le centre socioculturel du Point du jour qui est toujours très actif, nous avons accueilli les Nanas qui avaient été réalisées l'année précédente par un groupe de femmes du Point du jour et qui avaient été exposées sur la place Bénédicte Teissier, et que nous

avons accueillies en mairie. Je remercie notre directeur général des services, toujours très allant et qui accueille toujours positivement mes nombreuses initiatives en matière d'égalité femmes-hommes.

Madame la Maire en a déjà parlé, mais en novembre dernier aussi, nous organisons de nouveau, cette année, des sessions d'auto-défense féministe. Nous en avons déjà organisé en 2023 au Centre socioculturel du Point du jour. Les prochaines dates sont : le 23 novembre, au centre socioculturel du Point du jour et le 7 décembre à la MJC de Ménival. Je crois savoir aussi que les agentes de la mairie du 5^e pourront aussi bénéficier d'une session, le 28 novembre au matin.

Peut-être un dernier élément d'actualité concernant la délégation Égalités. Je voudrais vous dire que nous avons lancé la préparation de la 5^e semaine des fiertés LGBTQIA+ du 5^e. C'est la 5^e édition. Nous allons lancer un appel à contribution à toutes structures de notre arrondissement, ou des associations ou des entreprises ou des acteurs culturels engagés en la matière. Ce sera ouvert jusqu'au 5 décembre pour pouvoir nous faire des propositions et participer à la 5^e édition qui aura lieu en mai.

Sur le rapport en lui-même, peut-être quelques éléments notables :

- Le premier élément en matière de politique salariale, on note que par rapport à 2020, nous avons réussi à réduire l'écart salarial entre les femmes et les hommes au sein de la Ville de Lyon. En 2020, on était à 10 % d'écart salarial en défaveur, malheureusement, des femmes. Nous sommes passés à moins 8 %. On voit qu'il y a une amélioration s'il y a des politiques volontaristes qui sont mises en place, même si le résiduel, probablement, dépassera les actions simples que la Ville de Lyon peut mener ;
- En 2023, on a aussi pu assister à la mise en place du congé « second parent ». C'est un congé de parentalité pour le ou la seconde parente, un congé menstruel ainsi qu'un congé spécifique pour les interruptions de grossesse, qu'elles soient volontaires ou involontaires, pour toutes les personnes concernées.

Voilà les faits notables qui ont été réalisés en 2023 pour améliorer l'égalité femmes-hommes au sein de la Ville. Je vous demanderai de bien vouloir voter favorablement ce rapport.

[Nadine GEORGEL](#) : C'est l'occasion, Madame POPOFF, d'exprimer mon admiration et ma reconnaissance pour votre temps, votre énergie et votre créativité sans limite.

[Le vote de ce rapport n'est pas un vote d'approbation. On prend juste acte du rapport.](#)

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil prend acte.***

10. 2024-34322-CMMA5-348 — Lyon 3^e, 5^e et 8^e — Approbation de deux avenants n° 1 à deux conventions d'occupation à titre gratuit consenties par la Ville de Lyon au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon (CCAS), relatives à la mise à disposition de biens immobiliers destinés à l'hébergement d'urgence — EI 03438, EI 05012, EI 08247 — Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux — Direction centrale de l'immobilier

Rapporteuse : Sophia POPOFF

Il s'agit d'une délibération qui concerne l'approbation d'avenants à deux conventions d'occupation à titre gratuit, consenties par la Ville de Lyon au CCAS de Lyon, dans le cadre de la politique en faveur de la lutte contre le sans-abrisme et de l'hébergement d'urgence.

Pour le 5^e, il s'agit de trois appartements qui se situent au 16, rue Jeunet. Il y avait une erreur matérielle dans la première convention par rapport à un nombre de mètres carrés. Le prix de loyer vient d'être corrigé avec cet avenant.

C'est une délibération plutôt technique que je vous demande de bien vouloir approuver.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

11. 2024-36047-CMMA5-350 — Lyon 5^e — Mise à disposition par baux emphytéotiques administratifs au profit de BATIGERE RHONE ALPES, en vue de la création de logements sociaux, du volume 1 de l'immeuble situé 231 avenue Barthélémy Buyer et de l'immeuble ainsi que du terrain s'y rattachant, situés 25 avenue de Ménival — EI 05010 et 05014 - N° inventaire 05010 T 001-03 et 05014 T 001-04, 05014 V 001, 05014 V 002, 05014 V 003 - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal — Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier

Rapporteuse : Sophia POPOFF

C'est un dossier qui vient un peu dans la continuité de la délibération que nous avons approuvée précédemment.

Il s'agit d'une opération dont on a déjà parlé au sein de ce conseil d'arrondissement. C'est une opération qui nous permet d'illustrer la politique volontariste de la Ville, à la fois en matière de lutte contre la vacance puisqu'ici, il s'agit de deux biens vacants de la Ville de Lyon qui sont remis à disposition, mais aussi en matière d'hébergement d'urgence puisque jusqu'à récemment, ces biens avaient été mis à disposition d'associations afin qu'ils soient occupés, mais aussi de production de logement social puisqu'avec cette délibération, nous approuvons les baux emphytéotiques qui vont permettre de mettre à disposition les bâtiments situés sur le groupe scolaire Diderot et Champvert à un bailleur social qui s'appelle BATIGERE et qui va produire une vingtaine de logement social.

Ensuite, un projet qui illustre aussi notre exigence en matière de rénovation énergétique puisqu'avant de remettre en location les appartements, ils vont être rénovés, y compris d'un point de vue énergétique, avec une très haute performance.

C'est une opération qui est de taille modeste. Il s'agit d'une vingtaine d'appartements. Ce n'est pas ce qui va nous faire passer la barre des 25 % de logements sociaux au niveau de la ville, mais c'est quand même une opération qui est importante puisqu'elle est exemplaire, car elle permet vraiment de montrer que quand on veut, quand on a une politique volontariste, on peut sortir des biens de la vacance, on peut les mettre à disposition de façon temporaire pour lutter contre le sans-abrisme et ensuite, à terme, produire du logement social.

Si cette délibération requiert votre agrément, je vous invite à la voter favorablement.

Nadine GEORGEL : Pour rappel — c'est bien précisé dans la délibération —, il s'agit d'anciens logements d'instituteurs. Le statut ayant changé, les professeurs des écoles n'étant plus logés, les bâtiments étaient inoccupés ou quasiment inoccupés. Comme vous l'avez bien souligné, cela fait partie des engagements de ne laisser aucun bien de la Ville de Lyon vacant.

Ludovic FABRE : Je ne remets pas du tout en cause le projet, je le trouve très intéressant. Je tiens juste à parler du bailleur social qui est BATIGERE. Je voterai contre, mais ce n'est pas contre votre projet, je voterai contre BATIGERE. Je me permets juste d'insister là-dessus. Je vis BATIGERE depuis 14 ans, là où j'habite. Pour moi, ce bailleur social est une honte.

Je vous invite à prendre connaissance de la direction de BATIGERE. On peut même en discuter, mais peut-être pas ici. En tout cas, je le dis encore une fois, ce n'est pas contre votre projet que j'apprécie beaucoup, mais je voterai contre uniquement à cause de BATIGERE. Pour moi, il faut changer le bailleur social. Je me permets de l'exprimer tout simplement.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.**

3 votes contre : Myriam BENCHARAA, Jean-Dominique DURAND et Ludovic FABRE.

12. 2024-36066-CMMA5-359 — Approbation de la convention de participation financière de la Ville de Lyon au Programme d'intérêt général métropolitain de lutte contre l'habitat indigne (PIGMLHI) au titre des années 2024 à 2029 — Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux — Direction aménagement urbain

Rapporteuse : Sophia POPOFF

Il s'agit d'approuver la participation financière de la Ville de Lyon au Programme d'intérêt général métropolitain de lutte contre l'habitat indigne. Il y a déjà quelques conseils d'arrondissement, nous avons approuvé la participation de la Ville au programme d'intérêt général qui était lyonnais sur la lutte contre l'habitat indigne, qui permet donc de traiter un certain nombre d'immeubles entiers qui sont identifiés par les services de la Ville, de la Métropole pour faire partie du programme de lutte contre l'habitat insalubre et de lutte contre l'habitat indigne.

Là, ce programme est métropolitain, il est sur tout le territoire de la métropole. Sur la Ville de Lyon, ce ne sont pas des immeubles entiers, ce sont plutôt des appartements dans le diffus comme on dit, des appartements dans de plus petites opérations, sur lesquels le programme peut venir contribuer. La Ville de Lyon s'engage à prendre à charge 20 % du montant total des opérations qui se situera entre 300 et 600 000 euros, avec un maximum de 160 euros par dossier.

Si cette délibération requiert votre agrément, je vous invite à voter favorablement.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.**

13. 2024-34087-CMMA5-360 — Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 3 787 521 € relatifs à une opération de construction de 14 logements PLS situés 32 avenue du Point du Jour à Lyon 5^e — Délégation générale aux ressources — Direction des finances

Rapporteuse : Sophia POPOFF

C'est le dernier dossier pour moi, pour ce soir. Il s'agit d'une garantie d'emprunt sollicitée par la SAHLM Vilogia pour la construction de 14 logements financés en PLS, situés 32, avenue du Point du Jour à Lyon 5^e. Ce sont des logements sociaux sur le quartier du Point du jour.

[François THÉVENIEAU](#) : Dans la délibération, on dit que 3 % de la surface est réservée à la Ville de Lyon. Qu'est-ce que cela représente, 3 % ? Cela fait un appartement ?

[Gilles FAURE \(Directeur Général des Services de la Mairie de Lyon 5^{ème}\)](#): C'est un droit qui se cumule.

Sophia POPOFF : La Ville de Lyon est réservataire, de façon générale, de logement social sur quasiment tous les nouveaux logements qui sont créés. On acquiert 3 % et ces 3 % sont cumulés. Il y a 3 % pour une opération, peut-être 3 % pour une autre opération qui pourrait exister dans le 9^e, par exemple.

On est passé d'une gestion en stock à une gestion en flux sur la question des réservations attribuées aux logements sociaux. On a fait un inventaire avec les bailleurs et il s'agira de voir si ces 3 % supplémentaires, par exemple, nous font passer un cap et nous permettent d'avoir un logement supplémentaire, ou si on continue à accumuler des parties de logement potentiel jusqu'à ce qu'on atteigne un logement. C'est un système global.

Nadine GEORGEL : Merci pour cet éclairage des 3 %.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

14. 2024-37786-CMMA5-344 — Approbation et autorisation de signature de la convention métropolitaine d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur la gestion sociale et urbaine de proximité pour la période 2025 à 2030 — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Direction Développement territorial

Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

Il s'agit d'une délibération à la fois technique mais éminemment politique, puisqu'elle consiste à autoriser le maire à signer une convention métropolitaine qui a pour objet l'abattement de la taxe foncière sur des propriétés bâties, dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité, sur une période qui va de 2025 à 2030.

Cette gestion sociale et urbaine de proximité concerne des logements sociaux qui sont en QPV (quartiers politique de la ville) et les QPM (quartiers populaires métropolitains), et a plusieurs actions d'amélioration du cadre de vie, le renforcement du lien social, la participation des habitants qui est quand même l'objectif principal de cette GSUP (Gestion Sociale et Urbaine de Proximité), ainsi que l'amélioration de la sécurité et la tranquillité des habitants.

Dans la délibération, vous trouverez les différents éléments concernant cet abattement. Quelques chiffres ont été donnés dans la délibération : par exemple, en 2023, l'abattement a représenté 8,4 millions d'euros. Si on y rajoute des crédits apportés par la GSUP de la Métropole de Lyon et des communes ainsi que des fonds propres des bailleurs, c'est plus de 17 millions d'euros qui ont été mobilisés pour cette politique.

La loi de finances 2024 prévoyait que les conventions puissent s'étaler de 2025 à 2030. Cette nouvelle convention va rappeler des éléments de contexte à la fois juridiques et historiques, des outils parmi lesquels figure l'abattement de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties), qui est quand même le principal objet de cette convention, un fonds de soutien métropolitain, des objectifs et d'enjeux partagés en cohérence avec les engagements du contrat de ville métropolitain, des modalités de gouvernance et des grands principes de processus de la programmation locale.

On vous demande de bien vouloir autoriser le maire à signer cette dite convention. Merci.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

1 n'a pas pris part au vote : François THEVENIEAU.

15. 2024-34368-CMMA5-365 — Plan handicap — Attribution de subventions au titre de la politique handicap pour un montant de 14 400 euros — Exercice 2024 — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Mission égalité et hospitalité

Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

C'est une démarche que je trouve très intéressante, qui est complémentaire à tout ce qui a été mis en place, jusqu'à présent, au niveau du handicap, au niveau de la Ville de Lyon.

Un rapide récapitulatif. Vous savez que la Commission municipale d'accessibilité a évolué énormément depuis les deux derniers mandats. Aujourd'hui, elle est coprésidée par des personnes en situation de handicap, ou en tout cas qui représentent des associations de personnes en situation de handicap et leurs familles.

Nous avons aussi formidablement accentué les budgets pour rendre accessibles les différents établissements recevant du public, conformément à la loi de 2005 qui avait été prorogée en 2015. On a bien une volonté d'inclure, non seulement d'une manière citoyenne, les personnes en situation de handicap, mais véritablement d'aller dans une politique « d'aller vers ».

Cette délibération est une étape importante qui consiste à débloquer un budget global de 126 000 euros à destination des associations dans les arrondissements qui œuvrent en fonction des personnes en situation de handicap, que ce soit au travers de l'accessibilité à l'école, la culture, le sport, l'emploi, etc. Cela concerne aussi les aidants familiaux qui peuvent être concernés par cette démarche.

Dans la délibération, vous avez l'ensemble des nouvelles subventions, les nouvelles aides financières qui ont été accordées. Je rappelle qu'au mois de mai, nous avons voté 112 000 euros. Aujourd'hui, c'est un rajout de 14 400 euros. Vous avez la liste des structures qui sont aidées financièrement.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport. Merci beaucoup.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

16. 2024-34364-CMMA5-352 — Adoption et renouvellement de conventions cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance — Approbation des conventions et des contrats et autorisation de signature — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Direction de la petite enfance

Rapporteuse : Sophie HÉRITIER

Cette première délibération concerne le renouvellement des conventions cadres. On en parle chaque année. Les établissements EJE ont la possibilité d'avoir des lieux mis à disposition. On renouvelle ces conventions-cadres.

Cela concerne trois établissements sur notre territoire et je vous demande un avis favorable pour le renouvellement de ces conventions.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

17. 2024-34372-CMMA5-354 — Attribution d'une subvention de fonctionnement 2024 exceptionnelle en soutien aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 530 000 euros — Approbation du modèle de convention d'application financière — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Direction de la petite enfance

Rapporteuse : Sophie HÉRITIER

Ce dossier est un peu différent de ce que je vous présente d'habitude, parce qu'on parle d'une subvention exceptionnelle pour accompagner nos établissements EJE. Suite à un dialogue de gestion, les établissements ont demandé des soutiens exceptionnels. J'en profite pour vous parler de la pénurie du personnel dans la petite enfance. Je crois que je vous en ai déjà parlé, mais je voudrais vous rappeler que c'est toujours le cas. On a toujours du mal à recruter, il n'y a toujours pas suffisamment de jeunes professionnels qui sortent sur le marché du travail. Du coup, il y a des berceaux qui sont gelés et ce sont des revenus en moins pour les établissements. La Ville a décidé de soutenir ces établissements pour pouvoir continuer leur activité en dépit de cette pénurie. Je vous rappelle que si vous avez des jeunes autour de vous qui ne savent pas quoi faire de leur vie — c'est peut-être une orientation pour les élèves des minimés —, la petite enfance, c'est super et il y a du boulot.

Je vous demande un avis favorable pour cette subvention exceptionnelle de nos établissements.

[Nadine GEORGEL : Il faut de l'envie chez les jeunes et il faut aussi le soutien de la Région pour mener à bien ces formations](#)

Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable.

18. 2024-37847-CMMA5-356 — Lyon Jeunesses! - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Sauvegarde 69, sise 2 rue Maryse Bastié — 69500 Bron, pour le développement de formations à l'accès au brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) — Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Direction Développement territorial

Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association La Sauvegarde 69 pour le développement de formations à la fonction d'animateur et animatrice, le BAFA.

Vous savez que l'obtention du BAFA n'est pas si simple que cela. Cela prend une trentaine de jours et cela coûte un peu. Le but est de faciliter l'accès à ce BAFA à des jeunes de 16 à 21 ans issus de quartiers prioritaires ou de zones sensibles, qui sont en décrochage scolaire ou en parcours scolaire irrégulier, qui cumulent des difficultés sociales et économiques et qui ont de faibles opportunités professionnelles.

La mission de l'association est d'aller au-devant de ces jeunes, de les inciter à s'inscrire à ce BAFA, à le préparer, à réaliser des accompagnements socioculturels dans ce but, et de mettre en place des actions collectives. La formation au BAFA peut être considérée comme une première marche vers une démarche plus professionnalisante, vers des diplômes plus performants et plus professionnalisants.

L'association s'engage à permettre à ces jeunes d'effectuer des stages dans des structures socioéducatives de la Ville de Lyon pour leur faciliter cette formation. Cela peut contribuer à compenser les difficultés qu'on rencontre pour recruter les animateurs dont vous savez que le niveau de diplôme doit correspondre à des normes bien précises. Les détenteurs du BAFA seraient les bienvenus.

Si ces dispositions requièrent votre agrément, je vous propose d'adopter les décisions proposées.

Nadine GEORGEL : Si on n'est pas totalement motivé par la petite enfance, on peut, avec le BAFA, rejoindre les enfants et les ados. Il y en a pour tous les intérêts autour de l'enfance.

Ludovic FABRE : Je voulais juste savoir s'il y avait des jeunes du 5^e qui étaient concernés dans cette association.

Pierre GAIDIOZ : Il faut qu'ils soient de quartiers prioritaires ou de zones sensibles, mais il y en aura. Je ne le garantis pas mais il y en a 20. Il y a 9 arrondissements et il n'y a pas de raison pour qu'il n'y en ait pas un ou deux de l'arrondissement. Je peux essayer de me renseigner pour savoir quel sera le recrutement.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.**

19. 2024-34256-CMMA5-353 — Désaffectation de locaux et terrains non bâtis relevant du domaine public scolaire des groupes scolaires Diderot et Champvert Ouest au profit d'opérations de logements sociaux — Lyon 5^e (EI 05010 et 05014) — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Direction éducation

Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Cela vient en complément de ce que Madame POPOFF a signalé tout à l'heure. Les opérations qu'elle a évoquées tout à l'heure nécessitent le passage par une opération qu'on va qualifier de purement administrative, qui consiste à désaffecter les locaux évoqués tout à l'heure, au profit d'opérations de logements sociaux. Je ne vais pas revenir dessus. Il s'agit de 22 logements. La réhabilitation, comme l'a dit Madame POPOFF, est rendue possible *via* deux baux emphytéotiques, administratifs, de 60 ans qui seront établis au profit du bailleur social BATIGERE.

Cela nécessite une opération qui s'appelle la désaffectation de ces locaux. La procédure a été respectée. Madame la préfète a été saisie et elle a donné son accord. L'inspection académique a aussi été consultée.

Maintenant, il s'agit, pour nous élus, de donner notre accord pour cette opération.

Ludovic FABRE : Je voudrais que vous me confirmiez que c'est bien la société BATIGERE.

Pierre GAIDIOZ : Oui, ce sont les mêmes logements que ceux qu'on a évoqués tout à l'heure.

Nadine GEORGEL : J'imagine que les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Jean-Dominique DURAND : Il s'agit juste d'un acte administratif ? BATIGERE n'est pas cité.

Pierre GAIDIOZ : C'est avec lui que le bail va être signé.

Joanny MERLINC : **(Inaudible 01h06mn41s)**

Jean-Dominique DURAND : Oui, mais c'est dans un deuxième temps. On s'est exprimés sur la délibération présentée par Madame POPOFF, mais là, c'est autre chose.

Joanny MERLINC : Oui, vous avez raison, c'est la première étape précédente et vous pouvez décider de votre vote librement.

Nadine GEORGEL : Dans la délibération, le bailleur n'est pas précisé. Il s'agit bien de désaffectation.

Pierre GAIDIOZ : C'est une opération obligatoire, quel que soit le bailleur.

Joanny MERLINC : Cela aurait n'importe quel autre bailleur, cela aurait été la même opération.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.**

🕒 Arrivée de Mme Marielle PERRIN à 19h48

20. 2024-34320-CMMA5-355 — Projet éducatif lyonnais — Programmation complémentaire 2024-2025 — Attributions de subventions, compléments, ajustements — Signature de conventions et adhésion à l'association de préfiguration de la fabrique des communs pédagogiques — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Direction éducation

Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Ce rapport concerne la programmation du projet éducatif de la Ville de Lyon, mais c'est une programmation complémentaire. L'essentiel a déjà été fait dans une première phase.

Il s'agit d'attribuer quelques subventions supplémentaires, d'apporter quelques compléments, des ajustements, de signer une convention et d'adhérer à une association qui est une préfiguration de la fabrique des communs pédagogiques que je vais évoquer plus loin.

C'est l'attribution de subventions pour le déploiement de projets sur les temps scolaires et périscolaires du projet éducatif de la Ville de Lyon. Je vais vous les décrire un peu dans les détails. Le projet éducatif contient trois axes qui ont été présentés après une grosse contribution du public :

- Le premier axe, c'est l'éducation à la transition écologique. C'est intéressant, surtout dans le 5^e arrondissement qui est particulièrement équipé en espaces verts. Il y a huit propositions d'attribution de subventions pour le financement de projets en soutien au déploiement de la pratique « éducation dehors ». Entre les parcs et les cours assez grandes des écoles, cette opération s'y prête, d'autant plus qu'il y aura des cours qui vont être végétalisées prochainement.

Cela consiste en la mise à disposition de ressources à l'ensemble de la communauté éducative lyonnaise. Cela consiste en des opérations de formation pour des personnels. Cela s'adresse parfois aux parents impliqués dans ces opérations. Cela passe aussi par la signature d'une convention pluriannuelle avec La Méandre, pour les ateliers du mercredi matin. C'est une sensibilisation — c'est intéressant — à la mode, les vêtements responsables.

Puis, on a une adhésion de la Ville au club des collectivités de la Classe d'Or, qui est une préfiguration de la Fabrique des communs dont j'ai parlé tout à l'heure. Cela consistera à enrichir un réseau d'échanges, de partage de bonnes pratiques et de ressources et à

proposer à une communauté engagée des formats variés de ressources sur toute une série de formes possibles.

- Le deuxième axe, c'est l'éducation émancipatrice et citoyenne. Il y a seize propositions et 17 000 euros pour l'ensemble. Je ne vais pas les passer toutes en revue, mais il y a des sujets qui nous intéressent et que je voudrais souligner : les questions de genre adressées aux enfants, la lutte contre les discriminations, des actions de culture, danse, théâtre, mise en scène. Il y a une opération qui concerne le « Patrimoine et moi » qui nous intéresse particulièrement, ainsi qu'une médiation culturelle autour du piano.
- Le troisième axe, c'est éducation coconstruite, plus juste et solidaire. On a deux propositions d'attribution de subventions. Je le signale parce que c'est un lieu toujours très utile, un LAP, un Lieu d'Accueil des Parents. Ce n'est pas une école du 5^e, qui en a déjà beaucoup. C'est une école du 1^{er}. L'autre subvention va à un projet de lutte contre les discriminations et les préjugés, et de sensibilisation aux valeurs de la République, à destination du groupe scolaire Les Bleuets. C'est pour un groupe scolaire situé dans un autre arrondissement.

Une subvention délibérée a été retirée parce qu'il y a eu une petite erreur. Je n'insiste pas là-dessus. Puis, on a aussi la signature d'une convention mixte avec des associations qui ont reçu des subventions qui atteignaient 23 000 euros. Vous savez que dans ce cas-là, il faut signer une convention mixte.

Je vous demande de donner votre accord à ces décisions que je viens de vous résumer.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

21. 2024-34255-CMMA5-347 — Lyon 1^{er}, 4^e et 5^e — Approbation de la gratuité consentie à la Métropole de Lyon dans le cadre de l'entretien de galeries de captage situées sous des parcelles appartenant à la Ville de Lyon — EI 01 123, 04 024, 05 064, 05 283 — Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier

Rapporteuse : Marielle PERRIN

Il s'agit d'un rapport technique qui consiste à faire l'approbation de la gratuité consentie à la Métropole de Lyon pour entretenir les galeries de captage d'eau potable situées sous des parcelles appartenant à la Ville de Lyon. C'est pour que les équipes de la Métropole puissent intervenir tranquillement dans nos sous-sols.

Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

22. 2024-32850-CMMA5-349 — Dispositif et tarif de stationnement sur voirie adaptés pour les entités à mission de service public — Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine

Rapporteuse : Marielle PERRIN

Il s'agit aussi d'une délibération technique concernant les tarifs de stationnement sur voirie destinés aux entités à mission de service public (Collectivité territoriale; Régie publique ;

Etablissement public ; Service de l'Etat ; Institution publique).
Ils sont amenés à intervenir sur le territoire de la Ville de Lyon, avec leurs véhicules dans le cadre de leur mission de service public, auprès des habitants ou d'activités lyonnaises.
Je vous demande de voter favorablement pour cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

23.2024-36062-CMMA5-358 — Définition de zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la Ville de Lyon/modalités relatives à l'organisation de la concertation préalable à la définition de ces zones — Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux — Direction aménagement urbain

Rapporteuse : Marielle PERRIN

Il s'agit d'une demande de l'État pour toutes les métropoles, les communes, de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Sur le territoire de la Ville de Lyon, nous sommes très favorables au développement des énergies renouvelables. Nous avons identifié toute la ville comme étant une zone d'accélération pour le développement des panneaux solaires, par exemple. J'en profite d'ailleurs, pour vous informer que prochainement, des panneaux solaires vont être installés sur l'école maternelle François Truffaut qui se situe dans le quartier Sœur Janin, avec un collectif citoyen, « Toits en Transition », qui fait un appel pour des participations citoyennes dans cette centrale solaire sur le toit de l'école François Truffaut.

Nadine GEORGEL : C'est une information hors délibération.

Marielle PERRIN : Oui, c'était juste pour vous informer qu'il y aura prochainement des travaux sur l'école François Truffaut

Cette délibération définit le territoire de la Ville de Lyon comme zone d'accélération des énergies renouvelables, notamment pour le déploiement des panneaux solaires.

Je vous demande de voter favorablement à cette définition de zone d'accélération des énergies renouvelables.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

Nadine GEORGEL : L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant pas reçu de questions, ce conseil est terminé. Je vous souhaite une excellente soirée.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Maire clôt la séance à 19 heures 55.